



CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020

9^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 18 JANVIER 2018 À LA SALLE DE GYMNASIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page	2
2.	Nomination de deux membres de chaque parti à la Commission temporaire sur la révision du Règlement général de commune	Page	3
3.	Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Daniel-André Porret (PLR) et Mme Catherine Simonetta (ENT), démissionnaires	Pages	3 - 4
4.	Désignation de l'organe de révision des comptes 2017, 2018 et 2019 ; rapport à l'appui	Pages	4 - 6
5.	Formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance ; rapport à l'appui	Pages	6 - 10
6.	Demande de crédit d'engagement de CHF 296'000.00 pour la construction d'une station électrique à la rue de Vigner, dans le cadre de la construction des collèges ; rapport à l'appui	Pages	10 - 13
7.	Réponse à la motion Zago : « Étude de la situation économique de Saint-Blaise » ; rapport à l'appui	Pages	13 - 18
8.	Communications du Conseil communal	Page	19
9.	Motions et propositions	Page	22
10.	Interpellations et questions	Pages	22 - 30

Date	Statut	Commentaires
25.01.2018	Version provisoire pour approbation	
03.05.2018	Version finale	Modification « intervention » par « interruption » P. 16.

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 20h00, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 9^{ème} séance extraordinaire pour la législature 2016 - 2020.

J'espère que vous avez, toutes et tous, bien passé le cap de cette nouvelle année. Quoi qu'il en soit, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles satisfactions qu'elles soient personnelles ou politiques, plein de bonheur mais surtout une pleine santé.

La 9^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Le Président précise qu'aucune motion, ni interpellation n'a été reçue. Il annonce également que le PV du Conseil général du 21 décembre dernier sera validé à la prochaine séance et qu'il est, d'ores et déjà, disponible sur le site internet de la commune.

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Un nouvel ordre du jour a été déposé sur vos tables. Je propose donc la modification de l'ordre du jour, au point 2, nous rajoutons le point suivant : Nomination de deux membres de chaque parti à la Commission temporaire sur la révision du Règlement général de commune.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, **le Président** considère que ce dernier est accepté.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 34

Excusé-e-s : MM. Alexandre Buthey, Damien Corti, Nicolas Droz, Dimitri Engel, Vincent Frederick Pickert, Didier Wuillemin et Mme Pascale Giron-Lanctuit.
(arrivés en cours de séance : M. Charles Constantin et Mme Roxane Schumacher)

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

Le Président rappelle que toutes démissions, qu'elles soient d'une Commission ou du Conseil général, doivent être envoyées par écrit à M. Olivier Thomann, Président du Conseil général ou par e-mail à l'adresse : olivier.thomann@nagra.com. Il mentionne également que les absences au Conseil général peuvent également être annoncées à l'Administration communale, à M. Yves Ehret, yves.ehret@ne.ch.

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

2. Nomination de deux membres de chaque parti à la Commission temporaire sur la révision

du Règlement général de commune

Le Président passe la parole au PLR.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer les candidatures de MM. Pascal Iten et Nicolas Bornand.

Aucune autre proposition n'étant faite, MM. Pascal Iten et Nicolas Bornand sont nommés tacitement à ces postes. **Le Président** les remercie et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

Le Président donne la parole à l'Entente.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer les candidatures de Mme Dominique Quiroga et M. Lorenzo Zago.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Dominique Quiroga et M. Lorenzo Zago sont nommés tacitement à ces postes. **Le Président** les remercie et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Nous avons le plaisir de vous proposer les candidatures de Mme Paola Attinger-Carmagnola et M. Jean-Claude Berger.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Paola Attinger-Carmagnola et M. Jean-Claude Berger sont nommés tacitement à ces postes. **Le Président** les remercie et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leurs nouvelles fonctions.

3. Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Daniel-André Porret (PLR) et de Mme Catherine Simonetta (ENT), démissionnaires

Le Président passe la parole au PLR.

M. Jean-Michel Zweiacker (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Le PLR souhaite avoir plus de temps et présentera un candidat à la prochaine séance du Conseil général.

Le Président donne la parole à l'Entente.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

Avant toute chose, je voudrais, au nom de tout le groupe de l'Entente, remercier chaleureusement Mme Catherine Simonetta pour sa participation et son apport à la Commission d'urbanisme en tant que représentante de l'Entente saint-blaïsoise.

Mme Simonetta exerce, comme probablement vous le savez, la profession de psychothérapeute. Mais, avant de prendre cette orientation professionnelle, elle avait aussi suivi un cursus de 5 ans d'architecture à l'EPFL.

Mme Simonetta était donc particulièrement compétente pour cette fonction et avait aussi une forte légitimité politique, ayant été brillamment élue lors des élections communales en tant que membre des Verts neuchâtelois sur la liste de l'Entente. Elle avait justement renoncé au siège de Conseillère générale pour mieux assumer la qualité de membre de la Commission d'urbanisme qui, comme on sait, se réunit beaucoup plus souvent que le Conseil général.

Les circonstances et les raisons évoquées par Mme Simonetta pour sa démission doivent nous interpeller. Ces circonstances et ces raisons posent toute une série de questions sur la culture politique locale, le respect des minorités et peut-être même, un certain machisme qui pourrait se manifester encore dans certains groupes ou commissions. À cet égard, on peut se demander si sa qualité de femme, minoritaire, intelligente et compétente, n'est pas sans rapport avec certaines attitudes et certains épisodes de violence verbale durant des séances de la Commission d'urbanisme, que l'on pourrait définir comme du mobbing.

L'Entente entend assumer les responsabilités qui lui ont été données par ses électeurs et donc, nous ne souhaitons pas faire une politique de la chaise vide. Mais, avant de proposer un ou une éventuel- le remplaçant-e pour la Commission d'urbanisme, nous allons prendre une pause de réflexion sur les questions évoquées par cette démission, réflexion que nous souhaiterions partager avec les autres groupes politiques.

Parmi les points à évoquer dans cette réflexion, un rappel que les élu-e-s des partis minoritaires l'ont été sur des programmes différents que ceux des partis majoritaires. Et que donc, il n'y a pas lieu de faire comme si, ou de prétendre, qu'être toujours d'accord avec la majorité est la meilleure garantie d'un bon fonctionnement.

On devrait au contraire mieux reconnaître, non seulement la légitimité de l'opposition, mais aussi son rôle indispensable et constructif dans notre système démocratique.

Peut-être devrait-on aussi promouvoir une présence féminine forte et respectée au sein de la politique locale.

Afin de mieux représenter, de manière plus fine et nuancée, les saint-blaïsois et les saint-blaïsoises.

Le Président annonce l'arrivée de Mme Roxanne Schumacher et M. Charles Constantin. La majorité absolue passe à 18.

4. Désignation de l'organe de révision des comptes 2017, 2018 et 2019 ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 8 janvier 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé), ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte, sans objection, de la proposition du Conseil communal de reconduire le mandat à la Fiduciaire Müller Christe et Associés SA, qui avait révisé les comptes durant la précédente législature.

Ainsi, la Commission financière et de gestion a accepté, à l'unanimité, l'arrêté tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de la prise en considération.

M. Pascal Iten (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance du lundi 15 janvier, le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant la désignation de l'organe de révision des comptes de la commune pour les années 2017, 2018 et 2019.

La Fiduciaire Müller Christe et Associés SA donne entière satisfaction au Conseil communal. Elle connaît parfaitement les rouages de notre Administration vu qu'elle a déjà effectué les révisions pour la période 2014 à 2016. Il est assez courant qu'un organe de révision rempile, une ou deux fois, son mandat dans une Administration communale. Comme présenté au point 2 du rapport, un changement de réviseur s'accompagnerait inévitablement d'une charge de travail accrue pour notre Administration.

Cependant, le groupe PLR est d'avis que pour la prochaine période, le changement d'organe de révision s'imposera, de manière à ne pas tomber dans la routine.

Le groupe PLR accepte, à l'unanimité, la reconduction du mandat à la fiduciaire Muller et Christe et Associés SA et le remercie pour l'excellence de son travail.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a pris acte de la proposition du Conseil communal de reconduire pour 3 ans le mandat de révision à la société qui l'exerçait ces dernières années.

On comprend le souhait du Conseil communal de ne pas changer de réviseur en cette période transitoire pour l'organisation des comptes.

Pour des raisons d'équilibre, nous pensons qu'il sera néanmoins souhaitable, pour la prochaine période, de changer de réviseur.

Le groupe de l'Entente accepte donc l'entrée en matière.

Le Président passe la parole au PS.

Mme Natalia Orsetti (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste, lors de sa séance de préparation de ce lundi 15 janvier, a examiné le rapport du

Conseil communal concernant la désignation de l'organe de révision des comptes 2017, 2018, 2019.

Le Conseil communal nous précise que la collaboration avec la fiduciaire Müller Christe & Associés SA à Neuchâtel durant la précédente législature lui a donné pleine et entière satisfaction et nous propose de renouveler le mandat avec cette Fiduciaire en qualité d'organe de révision pour les comptes 2017 à 2019.

En tenant compte du fait que les règles juridiques pour la nomination d'un organisme de contrôle des comptes sont strictes, le groupe socialiste fait confiance et soutient la proposition du Conseil communal mais, en même temps nous considérons qu'après avoir rempli deux mandats pendant 6 ans, ce serait bien de penser à un nouveau partenaire pour cette tâche dans le futur.

C'est donc à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra le rapport présenté.

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

La discussion générale étant close, **Le Président** passe à l'examen du projet d'arrêté et à sa lecture.

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

5. Formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance°; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 8 janvier 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte, sans objection, du contenu des 7 projets d'arrêtés qui formalisent l'octroi de garanties pour toutes les prestations dues, à travers de Prévoyance.ne, par la commune à ses employés et pensionnés ainsi que, solidairement avec les autres communes, aux employés et pensionnés des divers syndicats intercommunaux.

Ainsi, la Commission financière et de gestion a accepté, par 6 voix favorables et deux abstentions, les 7 arrêtés tels que présentés par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

De manière globale, au sujet de Prévoyance.ne, la Commission a pris note des démarches en cours, au Grand Conseil, pour réformer et stabiliser ultérieurement l'institution de prévoyance, démarches dont l'issue n'est pas connue à ce jour.

Cela étant, la Commission a aussi amorcé une discussion autour de la question de savoir si l'affiliation à Prévoyance.ne devait rester un point ferme de la gestion communale ou si une sortie de Prévoyance.ne était envisageable et à quels coûts. Il est précisé qu'une sortie de caisse de pensions ne dépend pas uniquement de l'employeur, mais est légalement réglementée et exige des conditions strictes, avec notamment l'accord des employés exprimé dans des formes adéquates.

Le Conseil communal s'est engagé à explorer ces questions, qui couvrent de multiples aspects, aussi en se concertant avec d'autres communes, puisqu'une démarche solitaire en ce sens de Saint-Blaise semble politiquement peu faisable, et à en faire un retour à la Commission.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de la prise en considération.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste a très vite réglé la question de savoir comment il allait se positionner sur ces 7 arrêtés. Ce sera oui.

Nous sommes là dans des décisions qui n'en sont pas vraiment. Tout au plus notre oui exprimera-t-il le fait que :

- 1) nous sommes conscients que la capitalisation de la caisse de prévoyance qui couvre ici le personnel communal et intercommunal n'est que partielle, et que,*
- 2) nos collectivités publiques devront intervenir le cas échéant.*

Une fois cette question réglée, un débat s'est ouvert au sein du groupe sur Prévoyance.ne.

Nous avons pris note de la demande de la Commission financière et de gestion au Conseil communal. Nous sommes également favorables à une réflexion, si elle permet de réunir des faits et de développer des arguments. Nous ne saurions trop inviter le Conseil communal à être attentif à tous les aspects de la question de notre rattachement à Prévoyance.ne.

Ainsi, nous le prions d'adopter également une posture d'employeur soucieux de son personnel, et non seulement de contributeur qui est la seule que nous avons entendue jusqu'ici.

Prévoyance.ne, qui couvre tout de même 27'000 personnes (actifs et retraités confondus) et à laquelle 142 employeurs sont affiliés, fait partie des trois plus grandes caisses de pensions romandes.

Son avenir, nous le savons, sera discuté au Grand Conseil prochainement.

Évidemment, une commune de la taille de la nôtre n'a que peu d'influence dans ce débat. Mais nous sommes conscients que les règles qui seront définies par nos députés s'appliqueront aussi à nos structures communales.

Il nous est donc paru adéquat de comprendre mieux de quoi il retournait et en particulier de prendre du recul par rapport à certaines affirmations obsolètes mais souvent encore entendues.

Ainsi, il est utile de savoir que la caisse satisfait pleinement au chemin de recapitalisation adopté par le Grand Conseil en 2013. Par ailleurs et en 2016, son rendement annuel a été supérieur à la moyenne des caisses de pensions suisses pour le quatrième exercice consécutif. Cette caisse est donc performante et bien gérée. Nous ne saurions trop renvoyer à son rapport de gestion.

Nous sommes conscients que le débat entre primauté des prestations et primauté des cotisations est vaste et complexe. Ce que nous savons par contre c'est que comme toutes les caisses de pensions de Suisse, Prévoyance.ne est confrontée à 3 défis :

- 1) la baisse des espérances de rendement,*
- 2) l'évolution croissante de la longévité,*
- 3) le départ à la retraite de la génération des baby-boomers.*

Et comme toutes les caisses de pension, quelle que soit la primauté qu'elles appliquent, Prévoyance.ne doit s'ancrer sur un principe que l'on trouve à l'art. 113 de la Constitution fédérale :

« La prévoyance professionnelle conjuguée avec l'AVS permet à l'assuré de maintenir de manière appropriée son niveau de vie antérieur. »

Il nous a semblé bon de rappeler ce principe, notamment aux 4 députés présents dans nos rangs. Il doit guider toute réforme, au-delà des choix techniques qui souvent rendent les choses bien opaques.

Le Président passe la parole au PLR.

M. Rajesh Ambigapathy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal et de celui de la Commission financière et de gestion au sujet de la formalisation de l'affiliation des communes de prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance.

La demande qui nous est faite est d'accepter l'engagement de notre commune à garantir l'ensemble des engagements de l'institution de prévoyance envers les assurés actifs et retraités dont elle est et a été l'employeur et envers ceux des Syndicats intercommunaux : éorén, des sapeurs-pompiers volontaires du littoral neuchâtelois, du théâtre régional de Neuchâtel, de l'anneau d'athlétisme

La demande qui nous est faite est de nous conformer à une loi fédérale qui oblige les communes et employeurs à souscrire les risques associés à la prévoyance des assurés. Par rapport à cette demande, Saint-Blaise n'a aucune marge de manœuvre, d'autant plus qu'elle est la dernière commune du canton à se prononcer sur ce dossier, toutes les autres communes ayant accepté la formalisation, de bon ou mauvais gré.

Le groupe PLR a lu avec attention le rapport de la Commission financière et de gestion. La sortie de Prévoyance.ne a été abordée ; mais la sortie ne fait pas partie du débat de ce soir. On nous demande de formaliser l'affiliation à prevoyance.ne, rien que ça !

Le PLR salue l'engagement du Conseil communal à nouer des contacts avec les autres communes et à coordonner voire à définir leurs stratégies par rapport à prevoyance.ne, qui devrait passer dès 2018 ou 2019 du régime de primauté des prestations au régime de primauté des cotisations. Il est aussi à relever que le bon état de nos finances a permis au Conseil communal de déjà provisionner des montants pour couvrir les parts à l'apport supplémentaire de CHF 220'000.00 annoncé pour 2019.

Le groupe PLR, à sa grande majorité, accepte la formalisation demandée.

Le Président passe la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a pris acte du contenu des 7 projets d'arrêtés qui formalisent l'octroi de garanties pour toutes les prestations dues, à travers Prevoyance.ne, par la commune à ses employés et pensionnés, ainsi que, solidairement avec les autres communes, aux employés et pensionnés des divers syndicats intercommunaux.

Cela dit, après analyse du rapport de la Commission financière et de gestion, ainsi que les discussions au sein de notre groupe, nous partageons les propos exprimés par la Commission financière et de gestion dans son rapport.

Nous l'invitons à poursuivre ses réflexions sur l'opportunité ou non d'une affiliation à Prevoyance.ne aussi dans le long terme.

Le groupe de l'Entente accepte donc l'entrée en matière.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Comme cela a été dit, le sujet de ce soir n'est pas l'affiliation de la Commune de Saint-Blaise à Prévoyance.ne mais ce qui est demandé dans le rapport. Néanmoins, le Conseil communal a pris note des remarques de la Commission financière et de gestion et en tiendra compte dans ces prochaines discussions, tant avec la caisse de pension qu'avec les communes que nous rencontrons régulièrement notamment au sein de l'ACN, respectivement d'autres commissions.

Le Grand Conseil devrait voter le projet Prévoyance.ne dans sa session de février puisque la Commission de la prévoyance est arrivée au bout de ses travaux, que le rapport est actuellement disponible et est peut-être même déjà sur le site de l'Etat. La Commission Prévoyance.ne a voté le changement de système au 1^{er} janvier 2019. Si le Grand Conseil le vote, cela sera un changement important pour notre canton, faisant passer le risque de l'employeur sur l'employé.

Je rassure également ceux et celles qui pourraient penser que le Conseil communal n'accorde pas toute l'importance voulue à son personnel, à ses besoins, actuels et futurs. Le Conseil communal se préoccupe journalièrement de son personnel et les représentants au Grand Conseil, je l'espère du moins, agirons pour le bien-être de leurs collaborateurs futurs et de leurs retraités.

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

Aucune intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné de la commune.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal de l'éorén.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance du personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal du théâtre régional de Neuchâtel.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal de l'anneau d'athlétisme du littoral neuchâtelois.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle.

L'arrêté est accepté par 31 voix pour et 2 abstentions.

Arrêté relatif à la formalisation de l'affiliation des communes de Prévoyance.ne et de l'octroi de la garantie des prestations de l'institution de prévoyance au personnel actif ou pensionné du syndicat intercommunal des patinoires du littoral neuchâtelois.

L'arrêté est accepté par 30 voix pour et 3 abstentions.

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 296'000.00 pour la construction d'une station électrique à la rue de Vigner, dans le cadre de la construction des collèges ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Présidée par Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 8 janvier 2018, en présence de 8 de ses membres (1 membre étant excusé) ainsi que du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte, sans objection, de cette demande de crédit pour une nouvelle station transformatrice et équipements annexes, destinée à mieux alimenter le complexe et le quartier de Vigner.

L'endroit le plus indiqué pour cette installation se trouvant sur une parcelle privée, il est noté que le projet nécessite la constitution d'une servitude afin de permettre tant la construction que l'accès pour l'entretien. En contrepartie de cette servitude, le Conseil communal a négocié une location fixée à CHF 3'000.00 par an.

La Commission a aussi pris note que l'estimation des frais de notaire de CHF 15'000.00 pour cette transaction est très probablement excessive.

En conclusion, la Commission financière et de gestion a accepté, à l'unanimité, l'arrêté tel que présenté par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même.

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

M. Olivier Blanchoud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie le mardi 9 janvier dernier afin d'examiner une demande de crédit de CHF 296'000.00 pour la construction d'une station électrique à la rue de Vigner, dans le cadre de la construction des collèges, rapport à l'appui.

La Commission a siégé en présence de M. Jaques Rivier, responsable du dicastère, et de M. Thierry Schmidlin, chef d'exploitation.

Il a fallu attendre de savoir où allait être posée cette station électrique avant que puisse être posé le câble Vigner-Ouches voté en 2016. C'est donc seulement en novembre 2017, qu'est tiré ce câble, suite à la localisation de cette station. Si par principe, une telle station se pose sur un domaine public, il a fallu revoir le principe face aux difficultés de répondre à cette exigence. De plus, la longueur du câble posé en novembre nécessite un emplacement proche de la route.

La propriété qui accueille finalement cette station a permis un arrangement, sous forme de location et de servitude. Ces frais sont compris dans les comptes autoporteurs de notre réseau. Une chambre enterrée carrossable de type Gatic permettra un accès à l'installation sans devoir ouvrir la route.

Une boucle de réserve du nouveau câble permettra de relier cette nouvelle station au réseau sans devoir le rallonger. C'est un câble neuf, sans coupure, qui gardera sa réactivité d'origine, qui sera mis en œuvre. Cette station permettra également de délester les stations de Vigner et des Ouches. Elle permettra, de plus, d'absorber et de redistribuer la production des panneaux photovoltaïques des nouveaux collègues.

La nouvelle armoire installée à rue de Vigner 7, contrairement à celle sise à rue de Vigner 6 qui sera désaffectée, permettra des interventions dans le quartier sans devoir y couper le courant. Considérant les travaux à venir dans le quartier, cette amélioration est pertinente.

Avec la pose de la station des Terrasses Volantes, notre réseau se détendra de manière significative et sera prêt à desservir d'éventuelles nouvelles constructions.

Si en conclusion, la démarche technique est concluante, la Commission regrette un manque de clarté en ce qui concerne la présentation visuelle du projet. Le détail du budget pourrait aussi être un peu plus explicite.

La Commission, à l'unanimité des membres présents, recommande à votre Autorité l'acceptation de ce crédit.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion de la prise en considération.

M. Alain Marti (ENT)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

L'Entente a pris acte du projet du Conseil communal pour une nouvelle installation électrique associée aux nouveaux collègues de Vigner.

L'Entente ayant sollicité au Conseil communal la vision de l'analyse des besoins citée en préambule du rapport, nous avons constaté que ces besoins se chiffrent à environ 180 A de plus pour les collègues, et 100 A de plus pour le home.

On peut espérer que ces chiffres prennent déjà en compte l'évolution technique qui amène une diminution de la consommation pour les mêmes besoins.

En effet, si ces prévisions de consommation accrue se réalisent bien, ce crédit sera de fait remboursé par les utilisateurs qui sont l'éorén et le home. Sinon, ce seront tous les autres consommateurs de la communauté saint-blaïsoise.

Nous avons remarqué que ces évaluations ont déjà été réalisées en 2016.

On peut donc s'interroger pour quelle raison une partie des montants n'ont pas déjà été inclus dans le crédit de construction de Vigner.

Cela dit, le groupe de l'Entente acceptera l'entrée en matière.

Le Président passe la parole au PS.

M. Eric Ryser (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance préparatoire du lundi 15 janvier, le groupe socialiste s'est penché sur le crédit de CHF 296'000.00 pour la construction d'une station électrique à la rue de Vigner, dans le cadre de la construction des collèges.

L'analyse des charges annoncées, par la construction des nouveaux bâtiments des collèges, a démontré qu'une station supplémentaire était nécessaire pour les absorber. De plus, la station actuelle ne permet pas d'entamer des travaux sur le réseau électrique sans couper l'électricité d'un important secteur de notre village.

Afin d'implanter de manière judicieuse cette nouvelle station électrique, le Conseil communal a dû négocier un nouvel emplacement sur le domaine privé. Cette implantation nécessitera une servitude avec, pour corollaire, un montant de location annuel de CHF 3'000.00. Ces frais de location sont compris dans les comptes autoporteurs de notre réseau.

Certes, au vu du planning des travaux pour la construction des nouveaux collèges, cette demande de crédit peut paraître tardive, étant donné la demande de puissance électrique qu'entraîneront les installations de chantier, surtout pour les 2 grues prévues.

Cependant, à la décharge du Conseil communal, il a fallu trouver une implantation permettant un accès facilité pour l'entretien de cette station électrique, d'une part, et d'autre part, proche du nouveau câble posé en novembre dernier, de manière à éviter la multiplication des épissures.

Cette nouvelle station permettra également d'exécuter des travaux de quartier sans devoir couper l'électricité.

En dernier lieu, le groupe socialiste a appris avec une grande satisfaction que cette station électrique permettra l'insertion de l'électricité produite par les futurs panneaux photovoltaïques des nouveaux bâtiments des collèges.

Le groupe socialiste, lors de sa séance préparatoire, à l'unanimité des personnes présentes, a décidé d'approuver cette demande de crédit.

Le Président passe la parole au PLR.

M. Sven Romanens (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Au vu de la clarté des rapports du Conseil communal et des Commissions, le groupe libéral-radical va soutenir cette demande de crédit, à l'unanimité.

La prise en considération n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion générale.

Aucune intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

L'arrêté est accepté par 31 voix et 2 abstentions.

7. Réponse à la motion Zago : « Étude de la situation économique de Saint-Blaise » ; rapport à l'appui

Le Président donne la parole à un des fondateurs de la motion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Je pense que nous ne sommes pas très nombreux dans cette salle à avoir été aussi présents lors de l'approbation de cette motion en 2007. À ce propos, permettez-moi de préciser que, si c'est bien moi qui ai pris l'initiative de cette motion, son texte en a été aussi rédigé par Mme Isabelle El-Khadiri pour le parti radical et M. Claude Zweiacker pour le parti libéral.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'attention le rapport du conseil communal qui prend position sur cette motion. Si je résume à l'extrême, ce rapport dit essentiellement deux choses :

1. que le développement économique est du ressort plutôt du département cantonal de l'économie,
2. que la commune a, je cite : « un faible levier pour favoriser le développement d'activités dans le secteur secondaire et tertiaire ».

Le premier point est une constatation. Encore que je sois plutôt sceptique sur l'efficacité réelle de la plupart des politiques et des actions mises en place par le département de l'économie. Peut-être suis-je mal informé mais il me semble que les actions concrètes se limitent à des cadeaux fiscaux ou d'autres formes, à quelques entreprises, et à quelques subventions plus ou moins opaques au titre de, je cite : « aides ciblées ». Et à pleurnicher quand néanmoins des entreprises, jadis aidées, ferment ou quittent le canton.

Je ne voudrais pas tomber dans la facilité ou la simplification excessive mais on ne peut qu'être perplexe en apprenant par exemple, que la société Vitol, patron de la société VARO Energy, à son tour, patron de la raffinerie de Cressier, est largement mentionné dans les Paradise Papers alors que la commune de Cressier est l'enfer fiscal de l'Entre-deux-Lacs pour les personnes physiques, cherchez l'erreur !

Concernant le 2^{ème} point, que la commune a un faible levier, je ne suis pas totalement d'accord. En effet la commune garde, en effet, un important pouvoir sur la gestion du territoire.

La configuration du territoire, qui consiste essentiellement en logements, lieux de travail et voies de communication, a des effets évidents sur la situation et le développement économique.

N'y a-t-il pas un lien direct entre rénovation du centre du village et développement (ou simple survie) de commerces et services ? N'y a-t-il pas un lien entre la mise en place d'une infrastructure rénovée pour Ichtus et le rayonnement de Saint-Blaise comme centre nautique et de surf ? Et ce rayonnement n'a-t-il pas d'effets, directs et indirects, sur l'économie locale ?

Je voudrais aussi rappeler le « projet Saint-Blaise » qu'Alan McClusky, alors président de l'Entente, avait proposé en 2013 au Conseil communal. Il consistait à imaginer et planifier un axe touristique et commercial continu et bien aménagé entre le port et les Fourches.

Ce projet partait du constat que si le site exceptionnel de nos rives attire beaucoup de gens, rien ne les invite à explorer au-delà de la ligne BLS.

Qui serait tenté de s'aventurer au-delà de sous-voies d'aspect plutôt déprimant ? Et si quand même, ils osaient traverser le sous-voie de la gare BLS, ils seraient accueillis par des conteneurs de poubelles qui, surtout en été et le dimanche, sont pas mal odorants et débordants. Qui imaginerait que quelques centaines de mètres plus loin, il y ait un village historique charmant et intéressant ?

Également, si les graffitis artistiques du sous-voie de l'église catholique étaient mis en valeur par un aménagement et une illumination adéquate, ils susciteraient, à mon avis, un intérêt certain qui subtilement aussi amènerait plus de visiteurs dans le village. Et plus de gens conduit, de multiples manières, à plus de sous. Encore aujourd'hui, le touriste en voiture qui traverse Saint-Blaise par

l'avenue Bachelin n'a aucun moyen de s'apercevoir de la présence d'un lieu d'étape et de services qui mériterait bien une halte.

Toute promotion est de fait associée à la mise en place de facilités et infrastructures et c'est donc là que peut se trouver le levier de la commune. Et non pas dans la « haute politique », mais dans des projets concrets.

Un autre exemple : au début des années 2000, il avait été envisagé de constituer un parking arborisé à l'emplacement de l'arrêt du bus avec son bunker, disons, pas très esthétique. Clairement un parking bien indiqué et d'accès immédiat est un aspect clé si on voulait attirer des visiteurs et des clients extérieurs au village. Peut-être pourrait-on reprendre ce projet dans le cadre du réaménagement du bâtiment de la Rive-de-l'Herbe ?

Ce ne sont que des exemples mais ils devraient illustrer qu'une politique économique locale est bien possible. Peut-être pourra-t-on la définir comme une politique locale qui recherche des retombées économiques plus ou moins directes.

Bien entendu, la commune ne dispose pas de ressources inépuisables. Il conviendra d'optimiser les investissements, estimer les coûts et les avantages à court et long termes. Ceci devrait inclure aussi une analyse réaliste et non idéologique des flux de revenus créés dans chaque phase. N'oublions déjà pas qu'à chaque dépense correspond un revenu pour quelqu'un. Ensuite, il faudrait bien analyser et comparer les scénarios possibles et leurs implications sur les transferts d'argent et de revenus aussi à moyen et long termes.

Permettez-moi à ce propos une petite pointe polémique : la commune a tout récemment décidé d'investir plus d'un million pour des infrastructures situées à l'extrême périphérie et destinées à servir quelques logements hyper luxueux. Le calcul que ces nouveaux habitants, étant certainement fortunés, seront aussi des forts contribuables, m'a semblé assez aventureux. Ce type de personnes dispose en effet dans notre système fiscal, d'une large panoplie de moyens légaux pour réduire fortement leurs revenus imposables. Une analyse économique réaliste devrait tenir compte de cela.

Cela dit, il me semble aussi que le rapport du Conseil communal ne ferme pas les portes aux propos que je viens d'exprimer.

J'ai pris note avec beaucoup d'intérêt d'une position du PS qui m'a été transmise sur le rapport à cette motion. Je peux en partager certains propos.

Toutefois, il faut à mon avis remettre le sujet en perspective. La situation d'aujourd'hui en termes d'évaluation et perspectives de l'économie locale ne se présente plus comme en 2007.

Certains aspects sont restés similaires sinon identiques mais d'autres ont beaucoup changé.

Dès lors il ne me semble pas opportun de s'opposer au classement de cette motion.

Je tiens aussi à dire cela, en particulier aux amis socialistes : si, comme moi, vous pensez qu'il y a un cadre d'actions possibles de la commune en faveur d'un développement économique local durable et dans l'intérêt général, formulons ensemble une nouvelle motion (ou un document d'intentions ad hoc), qui sera alors plus en accord avec la situation et les problèmes actuels.

Le Président donne la parole à un membre du Conseil communal.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Tout d'abord, je remercie M. Lorenzo Zago pour sa prise de position.

Naturellement, le Conseil communal tiendra compte des propositions qu'il a faites ce soir, il est

sensible à notre village et à la manière dont nous allons le construire pour le futur.

Donc, que s'est-il passé depuis le dépôt de la motion Zago qui date de plus de 10 ans ?

- Bien du temps s'est écoulé,*
- le Conseil communal a changé, mes prédécesseurs ne se sont pas chargés de répondre à cette motion, qui a perdu un peu de son actualité,*
- le paysage économique de notre commune s'est également bien modifié avec la disparition de certains commerces,*
- à notre connaissance cela n'était pas le cas il y a plus de 10 ans il n'y a plus de locaux vides,*
- les terrains en droit de superficie ont été vendus pour la plupart, ce qui fait que nous ne possédons pratiquement plus de terrains que nous pourrions mettre à disposition des entreprises,*
- nous avons pris contact avec le Service de l'économie afin de modifier l'affectation de certains terrains classés en zone industrielle pour les mettre en zone mixte, ce qui aurait permis à d'autres entreprises à venir s'y installer, demande restée vaine,*
- lors du départ de l'entreprise Jowa, nous avons communiqué au même service que ce bâtiment était libre,*
- heureusement, les actionnaires de la société Innoparc ont acquis ce bâtiment, le transformant et le remplissant en un temps record.*

D'autre part, le conseil communal va rencontrer les responsables du service de l'économie tout prochainement.

En 2016 et 2017, nous avons reçu la demande de 2 entreprises saint-blaisoises désireuses de s'agrandir et cherchant des terrains ou des locaux, demandes que nous n'avons pas pu satisfaire.

L'exemple des centres commerciaux proches qui peinent à remplir leurs surfaces démontrent les difficultés à attirer de nouveaux entrepreneurs.

Nous allons également rencontrer les entreprises de notre village durant le 1er semestre 2018.

À ce propos, et pour votre information, sur les sociétés immatriculées dans notre commune, 5 comptent plus de 50 collaborateurs, 2 comptent plus de 20 collaborateurs et 10 comptent plus de 10 collaborateurs.

Ce n'est naturellement pas la taille des entreprises qui fait leur richesse, mais ces statistiques démontrent la faiblesse de notre tissu industriel.

Nous espérons que le développement du centre du village va le redynamiser et donner envie à des commerces de venir s'y installer.

Le Conseil communal vous demande d'accepter l'entrée en matière.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je rebondis également sur l'intervention de M. Lorenzo Zago, qui présente beaucoup d'aspects intéressants.

Nous avons une occasion en or pour mettre en œuvre de manière concrète certaines des propositions qui ont été faites, c'est la modification du plan d'aménagement local. Le plan d'aménagement doit être révisé tous les 10 à 15 ans à venir et c'est alors, l'occasion de réfléchir à l'utilisation de chacune des parcelles de notre territoire.

Grâce à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, nous aurons des outils plus puissants pour pouvoir mieux maîtriser le foncier. Beaucoup de parcelles sont privées et nous ne pouvons pas forcer les gens à faire certaines choses. C'est un élément général sur lequel nous pouvons fonder beaucoup d'espoir, si nous avons de l'imagination et que nous la mettons en œuvre pour améliorer le tissu urbain de l'ensemble de la commune.

L'exemple constitue une grande stimulation. À mon avis, chaque fois qu'une maison se rénove dans le centre du village ou dans sa périphérie, cela pousse d'autres propriétaires à faire de même. Vous l'avez vu, il y a des maisons dans le centre du village qui se rénovent. Le tissu se rajeunit, se met dans des éléments plus modernes.

Enfin, un autre élément frappant, nous avons au moins 4 restaurants de haute qualité et 2 pizzerias qui sont sympathiques et qui attirent du monde. Peut-être que l'initiative que nous avons eue, il y a plusieurs années, d'autoriser des terrasses dans la rue, ont permis d'améliorer cette attractivité. Il y a un tissu associatif intéressant et combiné avec la réfection du centre du village, je pense que ce sont des éléments qui nous permettront d'améliorer notre village.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le groupe socialiste demande une interruption de séance afin de faire le point suite aux diverses interventions.

Le Président accorde cette interruption de 5 min.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En ce qui concerne cette motion, le groupe PLR constate qu'il a fallu 10 ans pour la traiter. Ce cas de figure ne doit plus se reproduire. À l'art. 3.22 al. 3 du règlement communal, il est mentionné qu'une motion doit être examinée et faire l'objet d'un rapport dans le délai d'une année. Il y a incontestablement un monitoring des motions à organiser, voire des règles à définir pour les motions qui ne peuvent pas être examinées dans un délai de 12 mois.

Concernant la réponse du Conseil communal à cette motion, nous venons d'entendre ce soir des actions concrètes entreprises par le Conseil communal pour l'attractivité économique de Saint-Blaise au cours de ces dernières années. Pour la réalisation de la brochure « Bienvenue à Saint-Blaise », que je tiens entre les mains, l'administration communale, selon son administrateur, consacre 5 à 10 jours afin de rassembler les photos, de rédiger les textes, de vérifier des informations et de donner le bon à tirer.

Nous avons aussi entendu ce soir que le Conseil communal rencontrera prochainement le Service de l'économie et son nouveau chef. C'est bel et bien la preuve que le Conseil communal est à l'écoute des groupes politiques et qu'il veut exploiter au maximum sa fine marge de manœuvre. Tenaces comme les groupes politiques saint-blaïsois peuvent l'être, le groupe PLR est persuadé que ces derniers viendront aux informations pour découvrir ce que le Conseil communal et l'Administration communale peuvent entreprendre pour passer sur les radars du Service de l'économie.

Le groupe PLR accepte à l'unanimité le classement de la motion.

M. Marc Renaud (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Lundi en séance de groupe nous avons été surpris de découvrir que le texte de la motion dont fait référence le Conseil communal dans son rapport n'est pas le bon. En effet, la motion acceptée par le Conseil général en 2007 est une version amendée par le parti libéral et radical. Nous regrettons de devoir débattre d'un rapport qui traite d'une motion que le législatif n'a pas acceptée. Par exemple, la version amendée (qui devrait nous être présentée aujourd'hui) demande que la Commission financière et de gestion soit concertée. Cela n'a pas été le cas.

Vu qu'il n'y a pas eu de vote sur l'entrée en matière nous relevons les points suivants concernant le rapport du Conseil communal :

- 1. La motion (initiale ou amendée) demande une étude sur la situation économique locale. Le Conseil communal juge inutile de procéder à celle-ci. Nous déplorons ce jugement fait par notre exécutif. La loi cantonale sur la promotion économique ne prive pas les communes de la possibilité de se renseigner sur la situation économique locale et de s'investir pour son développement.*
- 2. Le fait d'organiser une rencontre avec les entreprises de la place est positif. Les entreprises contribuent à la richesse et au dynamisme de notre village. Ils sont des interlocuteurs privilégiés. Nous nous réjouissons du compte-rendu que le Conseil communal nous fera de cette rencontre.*
- 3. Page 2 du rapport, sous développements, il est noté qu'il n'y actuellement pas de locaux vides dans le village. C'est faux ! Les locaux de la gare BLS sont vides, également vides sont ceux situés rue du Temple 7.*
- 4. Le délai de traitement d'une motion est stipulé dans le Règlement de commune. Le Conseil communal a, au maximum, une année pour répondre à une motion.*
- 5. Et pour finir une demande : nous souhaitons que dorénavant le texte de motion soit repris, tel quel, bien visible dans les rapports du Conseil communal.*

Ceci dit et vu la qualité des interventions précédentes du Conseil communal et de M. Lorenzo Zago dont nous apprécions la teneur et la dynamique, le groupe socialiste acceptera le classement de la motion.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous n'avons aucune possibilité de vous informer sur les rentrées économiques des entreprises de Saint-Blaise.

À part les rentrées fiscales que nous recevons globalement, le secret fiscal prévaut dans notre République, heureusement d'ailleurs, ce qui fait que nous ne pouvons pas savoir qu'elle est l'entreprise qui paie le plus d'impôts.

Le Service des contributions ne délivre aucun renseignement à ce propos et il nous est impossible de vous donner l'évolution de sa marche.

C'est un renseignement que nous n'obtiendrons et que vous n'obtiendrez jamais.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du processus de fusion, une analyse économique a été faite dans les 7 communes de l'Entre-deux-Lacs. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le document « Vision d'une commune » sur 6 pages.

M. Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Je pense que les termes sont parfois révélateurs. La motion demandait que soit conduite une étude, le Conseil communal ne dit pas que ce n'est pas possible, dans son rapport, il dit qu'il n'a pas jugé utile.

Je pense qu'il exprimait quelque chose d'autre que ce qui vient d'être exprimé par le responsable de dicastère.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Effectivement, j'en prends l'entière responsabilité Mme Attinger. Il y a des personnes, dans cette commune, qui courent derrière des dépenses inutiles. Le Conseil communal a jugé inutile de mener une étude sur le peu de sociétés que nous possédons dans notre commune. Nous préférons être proactifs pour essayer de faire venir de nouvelles sociétés plutôt que de nous axer sur celles qui sont actuellement en présence dans notre village.

Nous allons essayer de soigner celles qui sont déjà là en les rencontrant, ce qui n'a jamais été fait jusqu'à présent. Celles-ci seront associées à une manifestation dans l'Entre-deux-Lacs qui s'appelle « Forum des entreprises » qui aura lieu courant 2018. Il regroupera toutes les entreprises de l'Entre-deux-Lacs, nous vous ferons parvenir la date précise de cet événement si certains d'entre vous souhaitent y participer.

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe au vote d'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le Président** ouvre la discussion générale.

Aucune intervention n'étant faite, **le Président** passe au vote de la demande de classement de la motion.

Le classement est accepté à l'unanimité.

8. Communications du Conseil communal

M. Jacques Rivier (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Retard dans le projet de déconstruction du bâtiment ICHTUS et de la construction du bâtiment nautique :

Des erreurs commises par l'architecte-conseil, mandaté par la commune, dans la procédure d'adjudication régie par la loi sur les marchés publics dans le cadre de construction de la charpente ont conduit à un recours auprès de la Cour de droit public. Dans un courrier daté du 11 novembre 2017 l'architecte concerné reconnaît ses erreurs et se déclare prêt à en assumer sa part de responsabilité. Le Conseil communal reconnaît un manquement dans le contrôle du processus qui aurait dû être suivi.

Suite à ces événements et pour éviter d'autres écueils, le Conseil communal s'est adressé à une étude d'avocats spécialisés dans le domaine, pour l'accompagner dans le traitement de ce dossier. Son conseil fut de révoquer l'adjudication. Le 30 octobre 2017 ce fut chose faite.

Le 14 décembre, la Présidente de la Cour de droit public a annoncé sa décision de classer le recours, de statuer sans frais et de ne pas allouer de dépens.

Le 12 janvier dernier, le Conseil communal a finalisé un nouveau dossier de soumission.

Le 29 janvier prochain, est agendé une séance réunissant les soumissionnaires, le Conseil communal et notre avocat, séance au cours de laquelle la commune remettra les dossiers de soumission, avec un délai de 10 jours pour présenter les offres.

Suivra la poursuite de la procédure d'adjudication et l'adjudication des travaux.

Une fois ces étapes franchies, le Conseil communal sera à même de présenter un calendrier des travaux et de le communiquer à votre autorité ainsi qu'aux sociétés locales concernées.

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

5 communications :

Aménagement du territoire

Comme annoncé, le Service l'aménagement du territoire a publié, à la fin de l'année passée, un guide pour l'établissement de Plans d'aménagement locaux. Il peut être téléchargé sur le site du Service de l'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la COMUL, nous nous inspirons actuellement de ce guide pour définir la marche à suivre pour la mise en œuvre du plan d'aménagement local communal. Nous procédons également à un échange de réflexions et d'expérience avec les autres communes de la COMUL.

Comme nous l'avons annoncé en décembre, le Conseil communal mettra sur pied, durant le premier trimestre de 2018, un Commission ad hoc pour le suivi de ces travaux.

Les réflexions et échanges mentionnés ci-dessus permettront de lancer les travaux de ladite Commission.

Musinière

Le projet a été déposé au Service de l'aménagement du territoire pour un préavis préalable, avec mise à l'enquête ; vous avez peut-être déjà vu les perches-gabarits posées sur la parcelle. En raison des forts vents qui sévissent actuellement et pour des raisons de sécurité, ces perches ont dû être rabaissées momentanément. Elles seront remises à leur bonne hauteur dès que la météo le permettra.

La suite sera le traitement des oppositions éventuelles, puis l'élaboration du projet pour la demande de permis de construire.

Sauf opposition virulente, on peut raisonnablement penser que la construction pourra débuter cette année encore.

Le projet rencontre d'ores et déjà beaucoup d'intérêt, plusieurs personnes s'étant déjà manifestées pour habiter dans cet immeuble.

Les Chauderons

Nous annonçons officiellement que la demande préalable de référendum a été déposée par 5 personnes, comme le veut la règle. Le référendum est donc lancé et sera valable.

Un autre groupe a été créé au sein de la commune pour combattre le référendum et défendre le projet : « Saint-Blaise bouge ».

Étant donné la position du Conseil communal dans ce projet et le soutien, quasi unanime, que le Conseil général nous a accordé en décembre, nous vous invitons à vous engager activement dans ce groupe, qui se veut le plus large possible et sans couleur politique.

Le Conseil communal souhaite, d'ores et déjà, s'il y a campagne, c'est-à-dire si le référendum abouti, que les débats se fassent dans le respect réciproque, dans la vérité des informations et dans la sérénité.

Collèges de Vigner

Comme prévu, les travaux ont débuté le 15 janvier. Il y a une première clôture du périmètre de chantier qui a été mise en œuvre.

Actuellement, le désamiantage des Pavillons et de Vigner 11 est en cours. Il n'y a pas lieu d'avoir des craintes car il y a peu d'amiante. Cette amiante n'a représenté aucun danger pendant toutes ces années pour les élèves et les professeurs car il est emprisonné dans les matériaux de construction, par exemple : plaques d'isolation thermiques au-dessus des néons, sols en linoléum dans certaines salles de bain, certaines colles de carrelage, certains joints de tuyaux.

Le démontage se fait par des entreprises spécialisées avec de grandes précautions : combinaison intégrale, masque de respiration, aspiration des poussières, lavage des éléments, mise dans des sacs scellés, portés dans des décharges spécialisées.

Dès lundi ou mardi prochain aura lieu la déconstruction.

Le début des travaux lourds de terrassement, avec la circulation de poids-lourd aura lieu dès le 29 janvier, pour une durée de 2 à 3 mois.

Nous prévoyons une cérémonie de pose de la première pierre à la fin des travaux d'excavation avec, comme c'est la coutume, le scellement dans le radier de ma photo de manière à ce que, dans mille ans quand ils démontreront les collèges, ils retrouvent ma photo !

Transmission des adresses e-mail

Le Conseiller général, Didier Vuillemin, s'était indigné, lors de notre dernière séance, du fait que vos adresses e-mail avaient été remises à un tiers.

Nous avons consulté le préposé à la protection des données et à la transparence pour les cantons du Jura et de Neuchâtel ; voici sa réponse :

En tant que membres de l'organe législatif de votre commune, les personnes concernées sont soumises aux règles de protection des données. Ils ne sont en droit de communiquer des données personnelles que si :

- *une base légale le prévoit,*
- *l'accomplissement d'une tâche légale l'exige,*
- *s'ils bénéficient d'un consentement.*

A priori, aucune de ces conditions n'est remplie en l'espèce.

Un Conseiller général ayant communiqué son adresse e-mail pour être contacté par la commune, n'a pas consenti à ce qu'elle soit livrée à d'autres personnes.

Quels sont les conséquences ?

Nous prions tous les membres du Conseil général de prendre connaissance de la règle rappelée par le préposé à la protection des données et à la transparence et de l'appliquer.

Le Conseil communal regrette également la diffusion incorrecte à un tiers des adresses mail qui a eu lieu avant le dernier Conseil général ; il renonce cependant à engager une quelconque action pour trouver l'auteur de cette action incorrecte.

Dorénavant, l'Administration communale enverra les documents en mettant les adresses en copie cachée.

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Les travaux de Vigner ont commencé, cela a comme conséquence que la sécurité autour du chantier a été revue. Comme des travaux de terrassement auront lieu, des camions vont circuler et il était impensable, pour le Conseil communal, de vouloir faire circuler des enfants le long de cette route.

C'est pourquoi, nous avons fait paraître le nouveau cheminement que les enfants sont amenés à emprunter, dans le Bulcom, sur le site internet de la commune et nous avons également informé les parents des élèves. Nous avons dessiné ce chemin avec de petits pieds jaunes, le long de la rue des Moulins pour arriver jusque devant la commune.

Le dépose minute a aussi été déplacé, d'à côté du collège, à la boucle TransN. Le trajet étant un peu long, nous avons mis en place des patrouilleurs. Ces patrouilleurs sont actuellement au nombre de 6. Il y en a 4 pour aider les enfants à traverser sur les passages piétons, 1 pour orienter les élèves en haut de la rue des Moulins pour les empêcher de descendre sur la rue de Vigner et 1 autre qui accompagne les élèves de 1 et 2 hamos qui se sont inscrits, à une heure précise, depuis le dépose minute jusqu'à leur classe en les remettant en main propre aux enseignants, et inversement, en fin de matinée et dans l'après-midi.

Notre agent de sécurité public assure une présence devant la commune pour sensibiliser les parents que le dépose minute se trouve vers la boucle TransN afin d'éviter qu'il y ait des demi-tours juste devant la commune car ceux-ci sont dangereux à cet endroit-là.

Actuellement, les patrouilleurs ont été engagés au sein d'une entreprise de sécurité privée. Nous avons pour ambition de les remplacer par des personnes engagées par la commune. Afin de trouver le profil de ces 6 personnes, nous nous sommes approchés du Guichet social régional pour voir si des bénéficiaires de l'aide sociale ne pouvaient pas être trouvés. Nous avons eu une séance ce matin et nous sommes en bonne voie pour trouver 5 à 6 personnes qui sont actuellement au bénéfice de l'aide sociale.

Le dispositif mis en place pour la sécurité est amené à rester aussi longtemps qu'il sera jugé nécessaire. Les mesures de sécurité seront réévaluées au fur et à mesure de l'avancement du chantier pour voir si certaines modifications ne devront pas être amenées.

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Tribunal fédéral a donné raison à des parents qui ne voulaient plus payer les frais inhérents aux camps sportifs, ce qui signifie qu'il y a un grand bouleversement en Suisse et dans le canton de

Neuchâtel quant aux financement de toutes manifestations culturelles, sportives ou autres à l'école pour lesquelles l'école demande une participation financière aux parents.

Nous verrons comment les Autorités scolaires se positionneront par rapport à cela mais les lycées ont déjà annulé tous les camps de ski pour 2018 et l'éorén pourrait également prendre certaines dispositions pour supprimer également les camps de ski, peut-être pas de cette année car il y a déjà des collèges qui sont partis, mais pour 2019.

C'est un fait extrêmement malheureux, cela remet en question tout ce qui se passe dans les écoles, les courses d'écoles notamment, toutes les manifestations où l'on demande une participation même minime aux parents.

Nous regrettons très fortement ce jugement, vous pourrez certainement le lire dans les journaux qui reprendront certainement ce sujet-là. Cela va fâcher dans les chaumières, les communes n'ont juste pas les moyens de palier à cette déficience des parents en totalité.

9. Motions et propositions

Le Président informe qu'il n'y a ni motion, ni proposition.

10. Interpellations et questions

Le Président informe qu'aucune interpellation n'a été reçue.

M. Jean-Claude Berger (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

En reprenant le chapitre « Guichet social de l'Entre-deux-Lacs, budget de l'exercice 2018 », soit les feuilles bleues, voici ce qui est mentionné dans les commentaires : « Les assistants sociaux auront moins de dossiers à suivre, mais l'accent devra être mis sur l'insertion professionnelle et une étroite collaboration devra se développer avec les entreprises afin d'insérer le plus grand nombre possible de nos bénéficiaires sur le marché de l'emploi ».

En soi, nous n'avons rien à redire sur l'intention, bien au contraire, c'est important de soutenir et d'agir pour l'insertion professionnelle.

Par contre, notre interrogation est en lien avec le rapport relatif à la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle, présenté au Grand Conseil et adopté le 21 mars 2016.

Cette nouvelle stratégie modifie de manière importante l'approche du soutien aux personnes demandeuses d'emploi, dont le service de l'emploi, avec notamment l'ORP, qui a dorénavant une place centrale pour « piloter » le parcours des personnes demandeuses d'emploi, ainsi que l'Etat qui veut accroître l'insertion par le New Deal, soit travailler davantage en collaboration avec les différentes catégories d'employeurs.

En quoi, cette intention, telle que présentée dans les pages bleues, est-elle compatible avec les changements liés au nouveau dispositif d'intégration professionnelle au niveau cantonal ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Juste une première précision : cette remarque dans le budget de Saint-Blaise concerne le Guichet social régional et le projet qui est présenté est un projet qui a été accepté par la Commission sociale

régionale de l'Entre-deux-Lacs.

Cependant, lors d'une rencontre que nous avons eue avec la cheffe du Service de l'emploi du canton de Neuchâtel, Mme Gianoli et le chef du Service de l'action sociale, en date du 27 novembre dernier, nous avons discuté du projet de l'Etat, la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle. Nous nous sommes également positionnés sur le projet qui anime le Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs.

L'échéancier pour la mise en application de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle est actuellement encore inconnu. Selon les informations récoltées lors de la rencontre avec la cheffe du Service de l'emploi, l'horizon du 2^{ème} semestre 2018 semblait assez probable.

Le projet du Guichet social de l'Entre-deux-Lacs étant prêt et commençant le 1^{er} janvier 2018, nous avons convenu de continuer selon le planning initial tout en gardant une porte grande ouverte au Service de l'emploi pour une participation, active et même proactive, à la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle qu'il souhaite mettre en place. Nous avons aussi été conviés à devenir un Guichet social régional pilote pour le canton, telle est la preuve d'une réelle volonté de collaboration.

Nous avons pu discuter avec l'entreprise Juracime et avons déposé 3 dossiers qui seront certainement, si du côté administratif cela fonctionne, engagés durant quelques semaines, dès avril-mai, et ainsi diminuer la facture sociale qui concerne toutes les communes du canton et tous les budgets des contribuables.

Nous sommes également en discussion avancée, comme mentionné tout à l'heure, avec 6 candidats pour l'attribution des postes ouverts relatifs à la sécurité des élèves durant les travaux des collèges de Vigner. Ces personnes viendront diminuer les coûts qui sont partagés entre le canton et les communes. De plus, l'aspect psychique des bénéficiaires engagés en sera grandement amélioré.

Nous avons l'intime conviction que le travail effectué va dans la bonne voie. Par contre, il est vrai que nous devons continuer d'entretenir une excellente collaboration avec le Service de l'emploi afin d'être, comme mentionné préalablement, proactif dans la mise en place de la nouvelle stratégie d'intégration professionnelle et d'ainsi y apporter les forces de notre Guichet social pour le bien-être de tous.

M. Jean-Claude Musy (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

La construction du nouveau collège va très certainement provoquer une circulation plus difficile dans la rue de Vigner. Une alternative est d'utiliser la route du Brel.

Usager de ce carrefour, je constate que le réglage de la signalisation n'est de loin pas optimal. Il y a certainement un grand potentiel d'amélioration qui pourrait en augmenter la capacité afin de pouvoir absorber une partie du trafic de Vigner.

La route étant cantonale, quelles sont les intentions du Conseil communal pour améliorer la situation ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons justement rendez-vous la semaine prochaine avec le SPCH. Nous avons constaté que ces feux tombaient souvent en panne et nous devons discuter de la remise en état de ceux-ci.

Pour rappel, lors des discussions que nous avons menées tant avec la commune d'Hauterive qu'avec

le SPCH, nous avons évoqué la possibilité de mettre un giratoire en bas du Brel afin de fluidifier quelque peu la circulation, notamment pendant les heures de pointes. Cependant, le SPCH n'entre, pour l'instant, pas en matière.

Nous allons mettre le tout sur la table et discuter avec le SPCH de manière à rendre ces feux le plus accueillants possible.

M. Jean-Claude Berger (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous avons pris connaissance par les médias que le Guichet social de l'Entre-deux-Lacs avait distribué l'argent aux bénéficiaires après Noël. Bien que nous ayons aussi pris connaissance des arguments qui ont conduit à cette pratique, nous souhaitons quand même faire les remarques suivantes. Cette période de l'année est particulière, souvent intense sur un plan émotionnel, de joie ou de peine, que l'on soit en famille ou isolé.

C'est aussi la période où il y a une majorité des employés qui reçoivent un 13^{ème} salaire ou une prime pour aider à « passer le cap » de l'année.

Il est aussi important de rappeler que, contrairement à ce que pourraient penser certains, cela reste lourd et difficile pour la plupart des bénéficiaires d'accepter de se retrouver aux Services sociaux, et donc de recevoir de l'aide sociale.

Dès lors, c'est plutôt de se voir infliger une double, voire triple peine ou punition que de n'avoir reçu l'argent avant les fêtes de Noël.

Par ailleurs, une enquête menée par la CSIAS démontre que l'argent qui est versé à la fin du mois est déjà dépensé à partir du 10 du mois suivant. Et pas pour se payer des loisirs ou d'autres extras. Simplement de quoi manger et payer les factures courantes. Donc, que l'argent soit versé le 23 ou le 29, finalement cela ne change pas grand-chose.

Derrière chaque dossier, il y a souvent plusieurs personnes qui sont touchées directement et indirectement. N'y aurait-il pas un autre chemin possible qui serait à prendre ou reprendre, par respect pour la dignité des personnes concernées, de manière à ne pas encore accentuer le sentiment d'être laissé pour compte par le système de la société dans laquelle nous nous trouvons ?

M. Julien Noyer (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous comprenons que les fêtes de fin d'année puissent être des moments difficiles pour nos bénéficiaires tout comme pour une partie de la population qui se trouve dans une situation financière difficile. Nous pouvons, entre autres, citer les bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI ou encore les working poor qui, malgré un travail à 100%, n'arrivent pas à assumer toutes leurs charges.

Le versement du forfait d'aide sociale intervient toujours en fin de mois, autour du 27 et ceci est valable également pour le mois de décembre. En effet, expérience faite, si l'aide sociale est versée trop tôt dans le mois, les bénéficiaires n'arrivent pas à terminer leur mois et nous sommes alors confrontés à des demandes d'avance qui sont ingérables et contre-productives.

Notre service n'est pas le seul du canton à verser l'aide sociale après Noël comme vous l'avez lu dans la presse. Cette pratique est valable dans d'autres services sociaux, dont celui de la Ville de Neuchâtel.

Il est nécessaire de rappeler que l'argent touché par les bénéficiaires de l'aide sociale ne peut en

aucun cas être assimilé à une rente mais qu'il s'agit d'un principe de subsidiarité réévalué chaque mois par le service. De ce fait, un certain nombre d'informations relatives au mois écoulé doivent être fournies avant de pouvoir libérer l'argent.

À titre de comparaison, les bénéficiaires de l'AVS/AI ne reçoivent leur indemnité qu'au début du mois de janvier.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le chantier des collèges a commencé. Quel est l'état de la situation des adjudications des travaux aux entreprises ? Quels volumes financiers ont été attribués ? Quels corps de métiers sont concernés ?

Quelle est la répartition des ordres entre les entreprises neuchâteloises et les entreprises extra-cantoniales ? Y a-t-il des entreprises saint-blaïsoises qui recevront des mandats ?

Par rapport aux problèmes qu'a connus la commune avec l'application de la loi sur les marchés publics, quels enseignements tire le Conseil communal et que met-il sur pied pour éviter les pièges ?

Une habitante de Saint-Blaise m'a interpellé par rapport à la mini-déchetterie à côté de la gare Saint-Blaise Lac ? Je relaie ses questions. Que faire pour limiter les saturations lors des fêtes de fin d'année ?

Quelle serait la perception du Conseil communal de l'idée de l'installation d'une caméra (fictive ou réelle) pour limiter les incivilités à un endroit où il y a autant de passage ?

Dans les axes du programme de législature, le Conseil communal envisage de renforcer les rencontres avec le public et les entreprises. Nous avons eu des éléments de réponse pour les rencontres avec les entreprises. Qu'est-ce qui est prévu en 2018 pour la population ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Pour les collègues de Vigner, l'année 2017 a été consacrée principalement :

- *À la mise à l'enquête publique, y compris la levée des oppositions,*
- *à l'élaboration du projet et des soumissions,*
- *aux appels d'offres.*

Pour ce qui concerne les appels d'offres, la situation est la suivante :

- *Les appels d'offres ont été faits selon la loi sur les marchés publics, en utilisant le site officiel SIMAP*
- *Un peu moins d'une cinquantaine d'offres sont rentrées au jour d'aujourd'hui*
- *Pour une quarantaine d'offres : les évaluations ont été faites ; les adjudications décidées ; les contrats sont bouclés ou en voie de l'être.*

Le processus d'adjudication est le suivant :

- *Les enveloppes des offres, qui sont restées fermées à leur réception, sont ouvertes par au moins deux personnes et un protocole d'ouverture est établi,*

- les architectes procèdent au contrôle des offres et à l'élaboration d'un tableau de comparaison,
- la direction de projet, sous la direction de la Commune, donne les notes pour chacun des critères préalablement établis et fait sur cette base une proposition d'adjudication,
- les tableaux d'évaluation des offres et les propositions d'adjudications sont présentés, pour information, à la Commission de construction,
- les tableaux d'évaluation des offres et les propositions d'adjudications sont ensuite discutés par le Conseil communal, qui décide en dernier ressort des adjudications,
- comme il se doit, c'est donc le Conseil communal qui est l'autorité adjudicatrice.

Il n'y a eu aucun recours jusqu'à présent ; mais nous savons qu'un recours est toujours possible pour les adjudications à venir.

Pour les chiffres, maintenant :

- La totalité des soumissions pour les travaux préparatoires, les démolitions et la construction des trois nouveaux bâtiments ont été publiées
- les dernières offres correspondantes vont rentrer dans les semaines à venir,
- aucune soumission pour l'assainissement du collège existant n'a encore été publiée,
- avec les offres rentrées, nous avons atteint environ 70 % du montant du devis total,
- environ 50 % du montant du devis total fait l'objet de contrats signés.

Du point de vue des montants :

- Pour ce qui est positif : les prix sont bas, et le montant total offert actuellement est inférieur au devis correspondant d'au moins CHF 2'500'000.00.
- Nous avons cependant eu une mauvaise surprise en début d'année :
 - il était prévu que nous puissions déposer les matériaux d'excavation excédentaires, non pollués, dans la carrière d'argile de Juracime, sans taxe,
 - cette possibilité est tombée au 1^{er} janvier de cette année car la législation fédérale et cantonale a changé : ce type de matériaux ne peut plus être déposé dans ce type de carrière, qui doit être réservé pour des matériaux pollués,
 - nous devons donc trouver une autre carrière, et le surcoût correspondant s'élèvera entre CHF 250'000.00 et CHF 300'000.00.

Enfin, du point de vue de la provenance des entreprises, nous avons fait un certain nombre de constats, qui sont les suivants :

- Comme je l'ai déjà dit, les prix sont tendanciellement bas, inférieurs aux prix devisés,
- paradoxalement, il n'est pas toujours facile d'obtenir des offres ; sur quelques lots, nous n'avons même reçu qu'une offre, ou même aucune offre,
- les entreprises régionales qui pourraient soumissionner ne sont pas toujours présentes ; il semble que certaines aient fait le choix de ne pas établir d'offre dans le cadre des marchés publics,
- lorsque des entreprises neuchâteloises sont présentes, elles sont souvent moins concurrentielles que les entreprises des cantons limitrophes,
- selon les règles sur les marchés publics, nous ne pouvons pas introduire de mécanismes pour favoriser les entreprises régionales.

Enfin, concernant les leçons à tirer de la mésaventure malheureuse du bâtiment nautique :

Les études et les travaux liés aux collèges de Vigner ont toujours été adjugés selon les règles pour

les marchés publics.

Cela a commencé avec l'organisation du concours d'architecture, qui s'est déroulé selon le règlement SIA, entièrement compatible avec cette loi.

Et comme je l'ai dit tout à l'heure, les appels d'offres pour la réalisation des travaux se font exclusivement selon cette loi également.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Le Mémo déchets 2018, toujours très bien fait, a été distribué ces jours dans les boîtes aux lettres.

Dans la mesure où les déchets verts sont désormais destinés, sauf erreur, non plus à faire du compost mais du gaz, pour quelle raison les instructions indiquent-elles que les restes de repas, déchets de cuisine et de lavure doivent aller dans un sac taxé ?

N'est-il pas possible de les mettre, dès à présent, dans les conteneurs spécifiques à déchets verts, comme les déchets composables ménagers et les déchets de jardin ?

M. Caryl Beljean (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Malheureusement pas, nous ne pouvons pas les mettre dans le même conteneur.

L'entreprise de métallisation qui va se construire à Lignièrès n'est pas encore opérationnelle. Ils attendent la certitude d'obtenir la rétribution à prix coûtant par rapport à la fourniture d'électricité suite à la production de gaz.

On ne peut pas mélanger les restes de nourriture avec les déchets verts, pour la simple et bonne raison que ce n'est pas la même manière d'élimination puisque les déchets carnés, comme les déchets de poissons, doivent être cuits à 180° de manière à éliminer toutes les bactéries, ce qui n'est pas le cas de tous les déchets verts que l'on met aujourd'hui dans nos conteneurs au bord de la route le jeudi matin. L'usine de méthanisation de Lignièrès ne sera pas équipée de four pour cuire ces déchets-là.

Pour la population de Saint-Blaise, même si nous avons changé de lieu de compostage aujourd'hui et de méthanisation plus tard, aucun changement ne se verra pour la population.

M. Anne-Claude Cosandey (PS)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Usagère de la gare du lac, je constate que le bâtiment de la BLS vide depuis un certain temps et je me demandais si le Conseil communal avait des informations sur les intentions de la BLS par rapport à ce bâtiment ?

M. Claude Guinand (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Nous vous remercions pour votre question mais nous n'avons pas de réponse à vous donner à l'heure actuelle. Nous nous renseignerons pour voir quelle est l'affection actuelle de ce bâtiment qui était un

entrepôt jusqu'à maintenant. Il est naturellement propriété du BLS mais nous vous transmettrons une réponse par écrit dès que nous l'aurons.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Un spot très puissant a été fixé récemment, au sud du tablier du pont CFF de la Maigroge.

Lorsqu'un piéton s'approche du passage pour piétons, que ce soit par le sud ou par le nord et avant même qu'il actionne le bouton-poussoir demandant le passage au vert du feu, le spot s'allume, diffusant une lumière puissante sur tout le carrefour.

Qui devons-nous remercier pour cette excellente initiative : la commune, les CFF, le canton, d'autres personnes encore ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

C'est un spot qui était déjà en place avant les travaux de la pose des parois antibruit des CFF, ils ont dû l'enlever durant les travaux et ils l'ont remis à l'automne passé de manière à qu'il éclaire, brillamment, le passage piéton et que les piétons qui souhaitent traverser cette rue soient vu par les automobilistes.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Une habitante de Saint-Blaise m'a interpellé par rapport à la mini-déchetterie à côté de la gare Saint-Blaise Lac? Je relaie ses questions :

Que faire pour limiter les saturations lors des fêtes de fin d'année ?

Quelle serait la perception du Conseil communal de l'idée de l'installation d'une caméra (fictive ou réelle) pour limiter les incivilités à un endroit où il y a autant de passage ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Si nous devons poser une caméra à cet endroit-là, le fait d'en mettre une fictive ne servirait pas à grand-chose. Autant en installer une véritable, comme il l'a été fait à Hauterive, en face de l'arrêt du bus, ils ont également une déchetterie et ils en ont posé une vraie.

La pose d'une vraie caméra doit respecter la protection de la personnalité. Nous devons étudier beaucoup de chose comme : le champ de vision, ce qui est enregistré, la durée de garde des enregistrements. Toute une procédure à respecter, cela s'est fait dans d'autres communes, cela pourrait aussi se faire à Saint-Blaise.

Ensuite, l'idée de garder ce lieu propre a aussi effleuré l'esprit du Conseil communal, nous avons exigé, de la part de la voirie, d'avoir un piquet de nettoyage plus fréquent de ces lieux, sachant que ces bennes à papier sont vidées les lundi, mercredi et vendredi. Nous avons demandé à la voirie que lorsqu'un camion vient lever les cloches, qu'elles soient de fer, de verre ou de papiers, qu'ils puissent être présents pour balayer autour avant la repose du conteneur.

D'autre part vous l'avez relevé, c'est un lieu de passage beaucoup plus fréquent que la mini déchetterie qui est au Pré-Brenier, qui a exactement les mêmes possibilités de déposes sauf qu'il y a moins d'incivilités.

Des incivilités ont été constatées, nous avons déjà amendé quelques personnes qui ne sont pas forcément des habitants de Saint-Blaise. Donc, plus de passages, plus d'incivilités aussi. Ce genre de mini déchetterie, au-delà de la surveillance qui pourrait y apposer demande une responsabilité personnelle. Déposer son sac à papier devant le conteneur alors que, juste en faisant le tour de celui-ci, on pourrait le déposer de l'autre côté, cela demande un peu de bon sens.

La pose d'une caméra peut être étudiée, nous regarderons ce que nous pouvons faire et veillerons au maintien de la propreté autour de ce lieu.

M. Charles Constantin (PLR)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Dans les axes du programme de législation, le Conseil communal envisage de renforcer les rencontres avec le public et les entreprises. Nous avons eu des éléments de réponse pour les rencontres avec les entreprises. Qu'est-ce qui est prévu en 2018 pour la population ?

M. Alain Jeanneret (CC)

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,*

Rencontre avec les citoyens :

Nous réfléchissons au Conseil communal et avons pour objectif de faire une proposition dans le 1^{er} trimestre de 2018.

Rencontre avec les entreprises :

Nous regarderons si nous ferons quelque chose mais surtout, nous collaborons avec l'Association région Entre-deux-Lacs, qui organise comme cela a été dit, le Forum des Entrepreneurs et nous avons pour but d'intégrer les entreprises saint-blaisoises à ce Forum qui aura lieu cette année.

Le Président clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h13.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

Olivier Thomann

Helene Eberhard